



ROYAUME DU MAROC

Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social
des Province du Sud du Royaume

Programme des Nations Unies pour le Développement – PNUD

<p>PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE PAR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DES OASIS DE GUELMIM – ASSA - TATA</p>
--

AVENANT AU DOCUMENT DU PROGRAMME OASIS SUD

- ⚡ Considérant l'accord de partenariat entre l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume ci-après dénommée « Agence du Sud » et le Programme des Nations Unies pour le Développement, ci-après dénommé PNUD signé en Février 2006 relatif à la mise en oeuvre du Programme de Lutte Contre la Pauvreté et de Lutte Contre la Désertification par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis de Guelmim – Assa – Tata « POS » ;
- ⚡ Considérant l'importance et les impacts du POS dans les domaines de lutte contre la désertification, la lutte contre la pauvreté et la mise en place d'une gouvernance locale participative, à même de renforcer le processus du développement local ;
- ⚡ Considérant la convention déjà mise en place entre le POS et ses partenaires locaux, en l'occurrence la Wilaya (INDH) et la Commune Rurale d'Asrir de Tighmerte et d'autres en cours de préparation ;
- ⚡ Considérant la nouvelle vision du POS et les nouveaux besoins émanant d'une année de mise en œuvre dudit programme;
- ⚡ Considérant la dynamique enclenchée localement par le POS, en particulier la mobilisation et l'implication des partenaires locaux dans la sauvegarde et la valorisation de certaines oasis du Sud du Royaume;
- ⚡ Considérant la volonté de l'Agence du Sud et du PNUD d'augmenter le budget de l'année 2007 dans le but de couvrir les nouveaux besoins du POS;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1

Au titre de l'année 2007, l'Agence du Sud procédera au versement, au profit du POS, d'un montant de Quatre millions de Dirhams 4.000.000,00Dhs

ARTICLE 2

Ce montant sera destiné au financement des activités du POS portées en annexe ci-jointe.

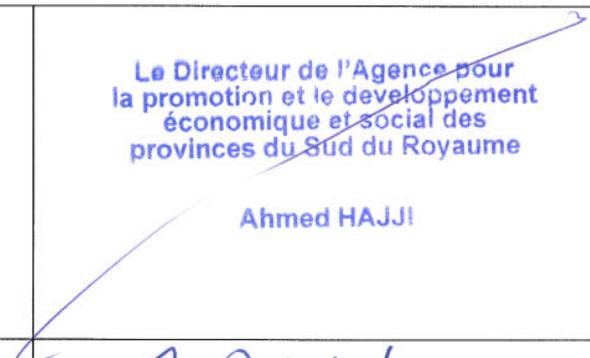
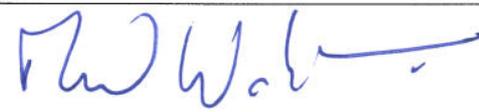
ARTICLE 3

La gestion administrative et financière de cette contribution affectée au POS s'effectuera en conformité avec les procédures et normes du PNUD ;

ARTICLE 4

Le montant sus mentionné fera l'objet d'un seul versement au compte de gestion du Programme de lutte contre la Désertification et de Lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis de Guelmim – Assa - Tata domicilié à :

UNDP Representative Dirham Account City Bank, Maghreb – Rabat : 
028 810 000 000 061 010 00 07 68

<p>Approuvé par (Gouvernement): M. Ahmed HAJJI Directeur Général l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume Le :</p>	<p> Le Directeur de l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du Sud du Royaume Ahmed HAJJI</p>
<p>Approuvé par (PNUD) : M. Mourad Magdi WAHBA Représentant Résident Le :</p>	<p></p>

**TABLEAU RECAPITULATIF DES BESOINS EN CREDITS
ANNEE 2007**

Sites/activités	Montant en Dhs
Appui aux activités de terrain au niveau des sites de Tighmerte, Assa & Zag	650.000,00
Production de supports Salon national eco-tourisme,	600.000,00
Communication & participation au Siagrim de Meknes, production Brochures appel à projets Ksar & oasis Assa, Production d'un document & film Oasis POS.	600.000,00
Appui/participation aux moussems : Akka, Tata Taghijte,...	500.000,00
Appui institutionnel à l'APDS dans le cadre du POS	400.000,00
Personnel (Suivi-Evaluation, Ecotourisme, Diagnostic et planification participatifs, appui logistique)	800.000,00
Equipement (informatique et bureautique)	200.000,00
Véhicules (appui à la coordination du projet)	250.000,00
TOTAL	4.000.000,00DHS